



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17904
7 mars 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 7 MARS 1986, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 4 mars 1986, qui vous a été adressée par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République islamique d'Iran (S/17893) dans laquelle celui-ci a prétendu que les forces irakiennes avaient bombardé les quartiers civils de la ville de Shadegan, allégation qu'un porte-parole militaire irakien autorisé a réfuté en expliquant que l'attaque irakienne avait été lancée contre le camp de cette ville iranienne où sont massées des troupes et où sont situés des magasins de ravitaillement pour les unités militaires iraniennes et des dépôts de carburant que l'armée iranienne utilise lors de ses opérations d'agression armée contre le territoire irakien, comme je vous en ai informé dans ma lettre datée du 4 mars 1986 (S/17894).

Je tiens à appeler votre attention et celle de la communauté internationale sur un point de la plus haute importance : la lettre iranienne que j'ai mentionnée accuse l'Iraq d'avoir "l'intention d'intensifier sa guerre des villes" et avertit que cet acte prétendument perpétré par l'Iraq "ne restera pas sans riposte" et reconnaît à l'Iran le droit incontestable d'exercer des représailles de même caractère.

Le 5 mars 1986, à 13 h 30 (heure locale), Radio-Téhéran a diffusé en persan une déclaration du porte-parole du Comité d'information militaire dans laquelle il a dit que les attaques du régime irakien contre des zones résidentielles dans les villes iraniennes ne resteraient pas impunies et que, dans le cadre des représailles de même caractère, les partisans de Saddam seraient privés de la paix et de la sécurité.

Ce type de comportement du régime iranien n'est pas nouveau et il convient de s'y opposer avec la plus grande détermination; je souhaiterais à cet égard commencer par vous rappeler comment le régime iranien s'est comporté l'an dernier lorsqu'il a déclenché la guerre des villes pour couvrir son attaque de grande envergure dans la région des marais de Howeiza; vous vous souvenez sans aucun doute que le chef dudit régime a prétendu le 8 février 1985 que l'Iraq avait bombardé des

viles iraniennes et qu'il avait menacé de bombarder la ville de Bassorah et d'autres villes iraqiennes, comme nous vous l'avons fait savoir dans notre lettre datée du même jour (S/16948); vous vous souvenez également que le régime iranien a prétendu que l'Iraq avait bombardé, le 4 mars 1985, des zones résidentielles dans la ville d'Ahwaz, a aussitôt menacé de bombarder la ville de Bassorah dans les 12 heures suivantes, demandant à ses habitants de la quitter; ce régime avait mis sa menace à exécution le 5 mars 1985 sans recourir aux mesures d'inspection convenues dans le cadre de l'Accord du 12 juin 1984 alors en vigueur; il en est résulté de nombreuses victimes parmi la population civile, outre les dégâts matériels infligés aux civils. Il convient de rappeler que le régime iranien avait justifié son action à l'époque en arguant qu'il s'agissait de représailles de même caractère, alors que l'aviation iraqienne avait bombardé une aciérie dans la banlieue d'Ahwaz, objectif qui n'était pas visé par l'Accord de juin, comme l'expliquait la lettre que vous avait adressée le Ministre des affaires étrangères de mon pays le 6 mars 1985 (S/17005). De plus, après le bombardement intensif de la ville de Bassorah par l'artillerie lourde iranienne, l'Iraq a demandé que la mission des Nations Unies chargée d'enquêter sur des cas de ce genre effectue une visite pour vérifier la violation de l'Accord par l'Iran, mais les autorités iraniennes ont refusé d'accorder un droit de passage, comme le Ministre des affaires étrangères de mon pays l'a indiqué dans sa lettre datée du 6 mars 1985 (S/17015). Vous n'êtes pas sans savoir que le régime iranien a agi ainsi quelques jours seulement avant de lancer une attaque de grande envergure dans la région des marais de Howeiza le 12 mars 1985, dans le but d'occuper la région de Bassorah.

Les nouvelles allégations de l'Iran et toutes les menaces qu'elles renferment qui, comme je l'ai déjà mentionné, ne font que refléter le comportement habituel du régime iranien, indiquent clairement que ce régime se prépare à attaquer des villes pour brouiller les cartes après les lourdes défaites et pertes qu'il a subies après avoir tenté d'attaquer le territoire iraqien et d'envahir le port iraqien de Fao et pour détourner l'attention de cette agression et éviter ainsi la pression de la communauté internationale qui vise à arrêter l'agression et instaurer une paix globale. Dans ces conditions, il est indispensable que vous-même, ainsi que les Nations Unies en général et le Conseil de sécurité en particulier preniez conscience des faits et oeuvriez avec une détermination extrême et la plus grande attention pour mettre un terme aux pratiques tortueuses qui ne sont qu'agression et déni de toutes les obligations prévues par la Charte des Nations Unies et le droit international, pour empêcher que ne surviennent d'autres malheurs, tels que ceux dont nous avons été témoins au cours des six dernières années du fait de la poursuite par le régime iranien d'une politique de guerre, d'agression et d'expansion.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI

